



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## équipements

Question écrite n° 42229

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre du logement sur la recrudescence des incendies qui se propagent dans les appartements et dont les conséquences sont souvent graves, surtout dans les étages. Il lui demande si des mesures peuvent être prises pour généraliser l'installation de détecteurs de fumée ou d'oxyde de carbone afin d'alerter les occupants à temps et leur permettre d'échapper au risque d'incendie par asphyxie.

### Texte de la réponse

Bien que l'article 115 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 ait été annulé par le Conseil constitutionnel, une proposition de loi, visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, avait été déposée à l'Assemblée nationale le 28 septembre 2005 par MM. Morange et Meslot. Ce texte prévoit notamment l'obligation d'installation de détecteurs avertisseurs de fumée dans les logements. Après deux lectures de cette proposition de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat, une commission mixte paritaire a été mise en place le 29 septembre 2009, à l'initiative conjointe des présidents des deux chambres du Parlement. Cette commission s'est réunie le 13 janvier 2010 et a trouvé un accord faisant l'unanimité. Le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme s'est engagé le jour même devant les députés à inscrire rapidement la lecture des conclusions de la CMP à l'ordre du jour du Parlement. Cette loi, précédée d'une vaste campagne d'information et de prévention, entrera donc en vigueur dans les prochaines semaines.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42229

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Logement et urbanisme

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 17 février 2009, page 1501

**Réponse publiée le :** 9 février 2010, page 1463